



Le transport
des personnes
au Québec:

POUR OFFRIR DE MEILLEURS CHOIX AUX CITOYENS

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT COLLECTIF



Colloque sur le transport
des personnes à mobilité
réduite

France Dompierre
Direction du transport
terrestre des personnes

Boucherville, le 20 septembre 2006


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec 

Table des matières

Contexte

Clientèles visées

Secteurs visés

Objectif et cible

Quatre moyens retenus

Mesures spécifiques pour les personnes à mobilité réduite

Prochaines étapes

Tableau synthèse

Contexte

- Volonté du gouvernement d'être un leader du développement durable :
 - 13 avril 2006 : La Loi sur le développement durable;
 - 4 mai 2006 : La stratégie énergétique du Québec 2006-2015;
 - 15 juin 2006 : Le plan d'action sur les changements climatiques;
 - 16 juin 2006 : La Politique québécoise du transport collectif.

Clientèles visées

Tous les citoyens du Québec :

- En région urbaine et en région rurale;
- Utilisateurs des modes de transport collectif : autobus, métro, trains de banlieue, taxis et autocars;
- Piétons et cyclistes;
- Personnes à mobilité réduite y compris celles en fauteuil roulant;

Secteurs visés

Le financement du transport collectif des personnes se retrouve presque entièrement dans une seule politique :

- Transport en commun et adaptation de ses réseaux pour les personnes à mobilité réduite;
- Transport collectif en milieu rural et transport interurbain intrarégional;
- Déplacements à pied et à vélo;
- Accessibilité des taxis et des autocars;
- Efficacité énergétique dans le transport routier des personnes.

Le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées est toujours en vigueur et indépendant de cette politique.

Objectif et cible

- Objectif : accroître l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant en milieu urbain qu'en milieu rural;
- Cible : augmentation anticipée de l'offre de service de 16 %, qui se traduira par une augmentation de l'achalandage de 8 % d'ici 2012;
- Enveloppe dédiée à la mise en œuvre de la politique de 130 M\$ par année provenant du Fonds vert, avec une contrepartie équivalente versée par le milieu local.

Quatre moyens retenus

1. Juste répartition des efforts de chacun

- Les municipalités : les premières responsables;
- Le gouvernement : un rôle de coordonnateur et d'accompagnateur;
- Le fédéral : un nouveau partenaire;
- Les autorités organisatrices de transport collectif (AOT);
- Les bénéficiaires directs (usagers) et indirects (employeurs, automobilistes);
- La région de Montréal : une équité à améliorer.

Quatre moyens retenus

2. Amélioration des services à la population

- Enveloppe de 100 M\$ destinée à soutenir financièrement les autorités organisatrices de transport en commun dans la mise sur pied de l'offre additionnelle de 16 %;
- Mesures fiscales favorables au transport collectif;
- Nouvelles initiatives pour renforcer la sécurité et la sûreté du transport en commun.

Quatre moyens retenus

3. Modernisation et développement des infrastructures et équipements
 - Renforcement de l'aide gouvernementale aux immobilisations avec la mise en place de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);
 - Bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

Quatre moyens retenus

4. Appui aux autres alternatives à l'automobile

- Enveloppe de 30 M\$;
- Bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural et soutien financier pour les liaisons régionales;
- Incitation à faire de la Conférence régionale des élus (CRÉ) l'instance régionale responsable de la coordination du transport collectif en milieu rural;
- Accessibilité des autocars et des taxis;
- Mesures pour favoriser le transport actif : marche et vélo;
- Mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes.

Mesures spécifiques pour les personnes à mobilité réduite

- Soutien financier du gouvernement aux AOT pour rendre plus accessibles leurs services réguliers (autobus, métro);
- Soutien financier pour l'installation de plates-formes élévatrices pour les personnes en fauteuil roulant dans les autocars assurant les liaisons interurbaines;
- Bonification du Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Aide accrue aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux CRÉ;

Prochaines étapes

Étape	Échéancier
Consultation des partenaires	Prochaines semaines
Élaboration des programmes d'aide : <ul style="list-style-type: none">➤ Transport en commun;➤ Transport collectif en milieu rural incluant le transport interurbain intrarégional;➤ Adaptation des taxis et autocars interurbains;➤ Marche et vélo;➤ Efficacité énergétique.	Octobre-novembre
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2007

La politique québécoise du transport collectif

L'objectif

Accroître l'utilisation du transport collectif des personnes partout au Québec

La cible fixée

Augmenter l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012 (accroître de 40 millions le nombre de déplacements annuels en transport en commun)
Permettre ainsi au transport en commun d'accroître sa part par rapport à l'ensemble des modes de transport des personnes

Les moyens retenus

1 Répartir de façon équitable les efforts de chacun	2 Améliorer les services offerts à la population	3 Moderniser et développer les infrastructures et les équipements	4 Appuyer les autres alternatives à l'automobile
<p>Les municipalités: les premières responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> responsabilité financière des municipalités pour ce qui est des coûts d'exploitation pour ce qui est des immobilisations, financement complémentaire au financement provenant du gouvernement <p>Les autorités organisatrices de transport collectif: livrer des services de qualité de manière performante</p> <p>Le gouvernement: un rôle de coordonnateur et d'accompagnateur</p> <p>Les usagers: les premiers bénéficiaires, qui doivent assumer une juste part des coûts</p> <p>Les automobilistes: des bénéficiaires qui doivent également assumer leur part</p> <p>Les employeurs: des bénéficiaires facilitateurs</p> <p>Le gouvernement fédéral: un nouveau partenaire</p> <p>La région de Montréal: une équité à améliorer</p> <p>Nomination d'un mandataire et proposition financière attendue de la CMM d'ici le 30 septembre 2006</p> <p>La gouvernance des autorités organisatrices de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouverture du gouvernement Il importe d'éviter tout mur à mur 	<p>Une aide financière directe à l'amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> 130 millions de dollars annuellement pour améliorer les services offerts à la population Enveloppe dédiée au transport collectif provenant du Fonds vert mis en place dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques Versement par les municipalités d'une contrepartie financière équivalente Conclusion d'ententes de performance entre le gouvernement et les municipalités et les autorités organisatrices de transport concernées <p>Les mesures fiscales favorables au transport collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> Les laissez-passer de transport en commun Le remboursement de la taxe sur le carburant diesel <p>De nouvelles initiatives pour renforcer la sécurité et la sûreté du transport en commun</p>	<p>Le renforcement de l'aide gouvernementale aux immobilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec Le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes <p>La bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> Un volet « innovation » De nouvelles dépenses admissibles Un cadre financier triennal L'admissibilité des municipalités de moins de 20 000 habitants L'accessibilité du transport pour les personnes à mobilité réduite 	<p>Les municipalités peu peuplées</p> <ul style="list-style-type: none"> La bonification du Programme d'aide au transport collectif en milieu rural Incitation à faire de la conférence régionale des élus l'instance régionale responsable de la coordination du transport collectif en milieu rural <p>Le transport intrarégional par autocar et l'accessibilité des autocars et des taxis</p> <ul style="list-style-type: none"> Un soutien financier pour les liaisons régionales Des appuis spécifiques pour le transport des personnes à mobilité réduite <p>Les initiatives provenant des institutions publiques, des entreprises et des parcs industriels</p> <p>L'encouragement aux déplacements à pied et à vélo</p> <p>L'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes</p>

Le transport
des personnes
au Québec:

POUR OFFRIR DE MEILLEURS CHOIX AUX CITOYENS
**LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE
DU TRANSPORT COLLECTIF**




BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec  